

(1)

(N° 199.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 JUIN 1897.

Projet de loi allouant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1897 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

Le Gouvernement demande les nouveaux crédits provisoires suivants, à valoir sur les budgets ordinaires de l'exercice 1897 : au Ministère de la Justice 5.652,507 francs et au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 19,406,430 francs.

Ces crédits s'élèvent aux deux douzièmes des allocations budgétaires prévues pour ces ministères en 1897 et assureront la marche des services publics pendant les mois de juillet et d'août prochains.

C'est la nécessité d'assurer ces services qui justifie le projet de loi et qui détermine la commission spéciale, à l'unanimité des membres présents, à vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

ALBERT LEFEBVRE.

Le Président,

P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 190.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, *président*, VANDEN BROECK, HEUSE, AUCION, DE SAELEER, NERINX et LEFEBVRE.
